

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie s'est réuni le 11 juillet 2025, sous la présidence de M. Sébastien LECORNU,

Vu le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n° 2012-1247 du 07 novembre 2012, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011, le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011 et n° 2018-777 du 7 septembre 2018 et le décret n° 2025-242 du 17 mars 2025,

Sur les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
DECIDE**

**D'accepter**, à la demande de la ville de Rouen, l'intervention de l'EPF de Normandie selon une démarche de veille foncière, sur les parcelles cadastrales conformément au plan joint en annexe, sises sur la ville de Rouen (76), et **d'acquérir** les parcelles au sein de ce périmètre selon les intentions du partenaire.

Le projet de la ville de Rouen est un programme de rénovation urbaine du quartier de la Lombardie, situé au sein du Quartier prioritaire de la Politique de la Ville (QPV) des Hauts de Rouen qui surplombe la rive droite de Rouen au Nord-Est du centre-ville.

La durée de portage pour cette intervention est fixée à 5 ans.

L'enveloppe d'opération est fixée à **2 000 000 € HT (OPE2025093 - F - 76 - ROUEN « QUARTIER LOMBARDIE »)**.

**D'accepter** l'éventuelle délégation du droit de préemption urbain qui pourrait être consentie par le titulaire du droit de préemption urbain.

**D'autoriser** le Directeur Général à signer, avec la commune de Rouen, une convention d'intervention.

Le Président du Conseil d'Administration  
de l'E.P.F. Normandie,

Sébastien LECORNU

Le Directeur Général  
de l'E.P.F. Normandie,

Gilles GAL

16 JUL. 2025

Délibération approuvée  
A Rouen, le  
Le Préfet,



**Le Secrétaire Général  
pour les Affaires Régionales**

Philippe LERAÎTRE

## Action foncière

## Rouen : Quartier Lombardie

Métropole Rouen Normandie  
Rouen

Surface : 38,96 ha environ



Sources : BD Ortho 76 - IGN - 2025

Cartographie : C.B. (EPF Normandie) le 20/05/2025

-  Emprise concernée par l'opération
-  Limites communales

Plan annexé à la  
convention signée le :

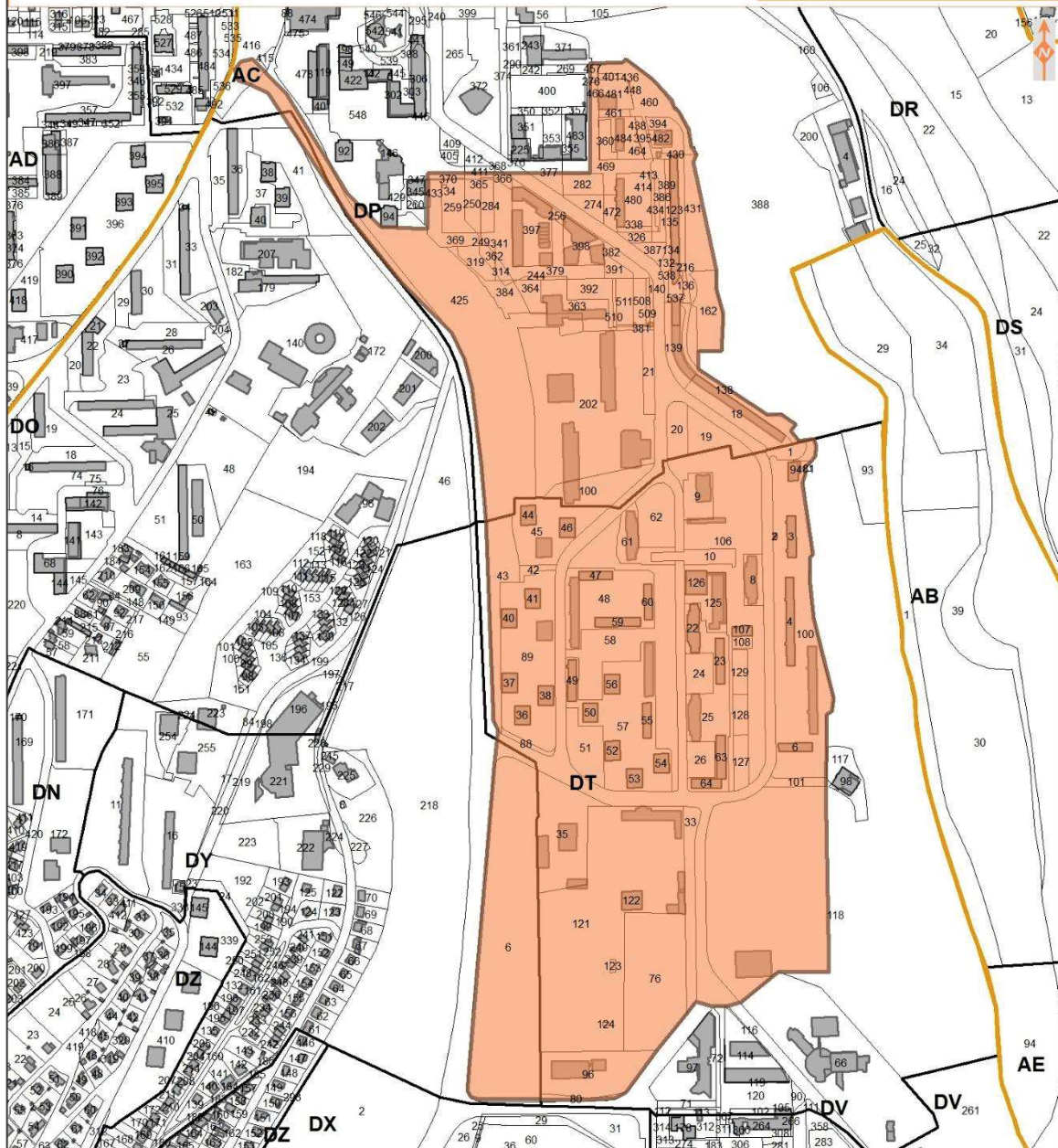
0 90 180 360  
Mètres

## Action foncière

## Rouen : Quartier Lombardie

Métropole Rouen Normandie  
Rouen

Surface : 38,96 ha environ  
Section : DP, DX et DT



Sources : Origine cadastre 2025 - Droits de l'Etat réservés

Cartographie : C.B. (EPF Normandie) le 20/05/2025

- Emprise concernée par l'opération
- Parcelles
- Limites communales
- Bâti
- Sections cadastrales

Plan annexé à la  
convention signée le :

0 55 110 220  
Mètres